

	<p><b>GREEN MEMO</b></p> <p><b>19-2604</b></p> <p><b>Validité : indéfinie</b></p>	<p><b><u>Destinataires :</u></b></p> <p>CDB</p>
<p><b>Vols de maintien des compétences</b></p>		

### **Amélioration du suivi des vols de maintien des compétences**

Comme vous le savez, dans le cadre de notre politique de Sécurité des Vols nous avons mis en place ces dernières années des vols annuels de maintien des compétences pour les brevetés. De façon à répondre aux attentes de notre autorité de tutelle, nous sommes amenés à renforcer la traçabilité et le suivi de ces vols en utilisant certaines fonctionnalités de notre système de gestion des vols, Openflyers. En conséquence nous avons créé un nouveau type de vol dans le système (Maintien des compétences) en parallèle de ceux déjà existants (Local - Navigation - Instruction ...). Pour chaque pilote breveté nous avons pris en compte la date de son dernier vol de maintien des compétences (ou la date du test PPL pour ceux qui ont été brevetés ces 12 derniers mois) et nous allons paramétrer le système pour que cette date soit considérée comme une butée, au delà de laquelle les réservations en vol solo seront bloquées. Il appartiendra donc à chacun d'effectuer 1 vol de maintien des compétences par période de 12 mois à partir de cette date. Si vous n'avez pas fait votre vol de maintien des compétences depuis plus de 12 mois ou que cette butée des 12 mois arrive, rapprochez vous de notre Chef Pilote, Alain, pour prendre rendez-vous et effectuer ce vol.

Bons vols .... en toute sécurité